

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20240305-4	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 05 mars 2024 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-vingt-quatre le cinq du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal a été adressée le 26 février 2024 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents ()</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose :

La Ville a projeté la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Les travaux s'effectueront en 3 phases :

- salle des Cossies
- salle polyvalente
- salle de tennis de table

L'estimation de l'opération se porte à 1 141 666.67 € H.T. soit 1 370 000.00 € T.T.C.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Groupement ITINERAIRES Architecture de Belfort pour un montant de 85 000.00 € H.T. (mission de base) et 15 000.00 € H.T. (mission OPC) pour une estimation prévisionnelle des travaux de 1 000 000.00 € H.T. soit 1 200 000.00 € T.T.C

Des subventions peuvent être sollicitées :

- Au Département du Doubs, dans le cadre du P@C25 2022-2028,
- A l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) / Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- A la Région Bourgogne Franche-Comté au titre des axes régionaux d'intervention « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique »
- A la Région Bourgogne Franche-Comté au titre d'EFFILOFIS

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables €	Taux	Subventions escomptées €	%			
					Sur total € H.T. 1 141 666,67	Sur total € T.T.C.		
DEPARTEMENT DU DOUBS	P@C25 - VOLET B Soutien à la vie local	200 000,00	Plafonds des travaux à 200 000 €	30%	60 000,00	120 000,00	5,26%	4,38%
		300 000,00	Bonification pour la tranche de dépenses comprises entre 200 000 € et 500 000 €	20%	60 000,00		5,26%	4,38%
ETAT	D.S.I.L.	1 141 666,67	Totalité de l'opération	30%	342 500,00		30,00%	25,00%
REGION B.F.C.	EFFILOGIS	500 000,00	Plafonds des travaux	20%	100 000,00		8,76%	7,30%
REGION B.F.C.	Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	1 141 666,67	Totalité de l'opération	30%	342 500,00		30,00%	25,00%
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					905 000,00		79,27%	66,06%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					465 000,00		40,73%	33,94%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					1 370 000,00		100%	

La Commission Bâtiments, réunie 22 février 2024, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 1 141 666.67 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions au Département du Doubs, à l'Etat, et à la Région B.F.C.,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention des décisions attributives de subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 05 mars 2024

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER